



**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE**

Préalable à la déclaration d'utilité publique  
d'une opération de restauration immobilière  
dans le centre-ville de TRÉGUIER

Arrêté Préfectoral du 23 décembre 2021

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte **du lundi 31 janvier 2022 à 9h00, au vendredi 25 février 2022 à 16h30**, soit une durée de 26 jours, en mairie de TRÉGUIER, siège de l'enquête.

L'enquête publique est préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'opération de restauration immobilière (ORI) de treize immeubles situés dans le centre-ville de TRÉGUIER, et placée sous maîtrise d'ouvrage de cette municipalité.

Est désignée en qualité de commissaire enquêtrice, Mme Anne RAMEAU, cadre administrative, en disponibilité.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête seront déposées à la mairie de TRÉGUIER, 1 boulevard Anatole Le Braz, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi	de 9h00 à 12h00	de 13h30 à 17h30
Mardi	de 9h00 à 12h00	de 15h00 à 18h30
Mercredi	de 9h00 à 12h30	de 13h30 à 17h30
Jeudi	de 9h00 à 12h00	de 13h30 à 17h30
Vendredi	de 9h00 à 12h30	de 13h30 à 16h30

Le dossier d'enquête sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet de la mairie de TRÉGUIER : <http://www.ville-treguier.fr>

Pendant ce délai, les observations sur l'utilité publique de l'opération pourront :

- soit être adressées par correspondance à Mme Anne RAMEAU, commissaire enquêtrice, à la mairie de TRÉGUIER, 1 boulevard Anatole Le Braz, qui les joindra au registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de TRÉGUIER, côté et paraphé par elle-même,
- soit être consignées par toute personne intéressée directement sur le registre,
- soit adressées par courriel à l'adresse électronique [pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr) en précisant en objet du message « ORI TRÉGUIER, observations à l'attention de la commissaire enquêtrice », afin d'être annexées au registre.

Mme Anne RAMEAU, commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de TRÉGUIER, 1 boulevard Anatole Le Braz :

- lundi 31 janvier 2022 de 9h00 à 12h00
- samedi 19 février 2022 de 9h00 à 12h00
- vendredi 25 février 2022 de 13h30 à 16h30

Ne pourront être pris en compte que les observations et les courriers reçus pendant l'enquête publique et avant l'heure de clôture de celle-ci, soit au plus tard le vendredi 25 février 2022, 16h30.

Dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice établira un rapport et rendra ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et conclusions sera déposée en mairie de TRÉGUIER, ainsi qu'à la Préfecture des côtes d'Armor, et mise en ligne sur le site de la mairie <http://www.ville-treguier.fr>. Les personnes intéressées pourront obtenir communication des conclusions concernant l'utilité publique du projet en s'adressant au préfet, selon les conditions prévues à l'article R112-24 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

**L'accueil du public se fera dans le respect des mesures sanitaires préconisées par le gouvernement (notamment observation des gestes barrières et respect des règles de distanciation).**